

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

***PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 Décembre 2021***

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15

Date de convocation : 09/12/2021
Envoi à la Préfecture : 14/12/2021
Publication : 14/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur FEGER Serge, Maire.

Etaient présents : Mmes Corinne GENIN, Corinne RIPPA-MADONNA, Astrid MARCHAL, Francine GUILLEMAIN, Martine CAVE, Corinne FAVIER, Emeline AUER, Mrs. Serge FEGER, Philippe GERARDOT, Cédric LOTH, Philippe GUEZET, Claude DIDIERJEAN, Jean Luc DELOBEAU et Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Était absent excusé : Monsieur Adoum DJIBRINE HAROUN.

A donné procuration : Monsieur Adoum DJIBRINE HAROUN à Madame Corinne GENIN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUEZET.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Objet : Commandes publiques : autres contrats (1.4) : programme de travaux concernant la sécurisation des traversées piétonnes RD674 et aménagement de 2 plateaux surélevés RD70

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°3-2021 concernant le programme de travaux concernant la sécurisation des traversées piétonnes RD674 et aménagement de 2 plateaux surélevés RD70. Il convient de modifier celle-ci.

Un complément de travaux est nécessaire afin de répondre aux normes de sécurité PMR.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modifications envisagées voir annexes modification de marché n°1 et demande au conseil municipal d'approuver le projet modifié.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le programme de travaux modifié,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Objet : Commandes publiques : Marchés Publics (1.1) : Lancement des marchés de travaux RD674 RD70

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les travaux prévus au budget 2021, (sécurisation des traversées piétonnes RD 674 et aménagement de 2 plateaux surélevés RD70).

Monsieur le Maire propose donc de lancer les marchés pour ces-dits travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire,
- **D'ACCEPTER** de lancer les marchés pour les travaux référencés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Objet : Commandes publiques : Autres contrats (1.4) : Convention relative à l'application mobile Intramuros de l'ADM54 avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné

Monsieur le Maire, rappelle la mise à disposition pour l'ADM54 d'un outil de communication numérique composé d'une application mobile mutualisée (intercommunalité et ensemble des communes adhérentes à la CCSGC), de widgets et d'un site web mutualisé à des conditions et selon une tarification définie par la société Intramuros.

La Communauté de Communes a validé par délibération du 18 novembre 2021, la convention de partenariat avec l'ADM54.

La durée de validité de cette convention est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Sa reconduction au-delà de cette période se fera par le biais d'une nouvelle convention.

La cotisation communale annuelle est calculée au prorata du nombre d'habitants, déduction faite des subventions obtenues par la communauté de communes.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux d'autoriser le maire à signer la convention relative à l'application mobile intramuros avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention relative à l'application mobile intramuros avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné.

Objet : Domaine et Patrimoine : Autres actes (3.5.2) : vente de parcelle AB563

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise le 24 juin 2019 concernant l'approbation de l'enquête publique de la désaffectation de chemins ruraux. La parcelle AB563 devait être vendue à Monsieur Jean GERARDOT.

Monsieur William ABRAHAM devenant nouveau propriétaire, il convient de modifier la délibération du 3 Mars 2020 (n°6-2020).

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée AB563 à Monsieur William ABRAHAM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la vente à l'amiable à Monsieur William ABRAHAM de la parcelle AB563,
- **D'APPROUVER** la vente au prix de 832€, les frais d'enregistrements, et les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

Ordre du Jour :

- Programme de travaux concernant la sécurisation des traversées piétonnes RD674 et aménagement de 2 plateaux surélevés RD70
- Lancement des marchés de travaux RD674 RD70
- Convention relative à l'application mobile Intramuros de l'ADM54 avec la Communauté de Communes de Seille Grand Couronné
- Vente de parcelle AB563

-Questions diverses :

➤ Création du Conseil Municipal des Jeunes

➤ Débat sur les investissements 2022

Serge FEGER, Maire	Philippe GUEZET	Corinne GENIN	Cédric LOTH
Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL	Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Francine GUILLEMAIN
Claude DIDIERJEAN	Martine CAVE	Philippe GERARDOT	Corinne FAVIER
Jean-Luc DELOBEAU	AUER Emeline	Adoum DJIBRINE HAROUN	